

n° 30 – septembre 2024



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
décembre 2024

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 2,46 milliards d'euros de prime d'activité (PA) au titre du 2^{ème} trimestre 2024, soit un niveau plus bas que celui observé au 2^{ème} trimestre 2023. Cette évolution s'explique par la baisse du nombre de foyers bénéficiaires, associée à une diminution du montant moyen versé ce trimestre.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré à l'évolution départementale du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité observée au dernier trimestre 2023, en **page 6**.

4,42
millions

2,46
milliards

186
euros



Foyers bénéficiaires
de la PA (- 3,4 % en un an)
8,53 millions personnes
couvertes par la prestation
(- 4,1 % en un an)



Dépenses de PA au
titre du trimestre de
droit (- 4,5 % en un an)



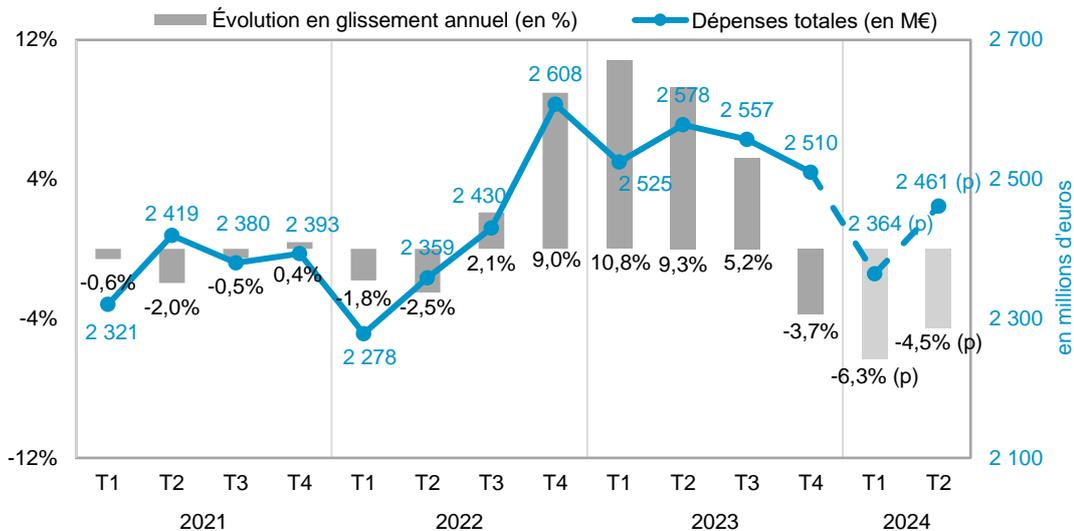
Montant moyen mensuel
de PA versée par foyer
(- 1,2 % en un an)

Les montants de prime d'activité versés au titre des droits du 2^{ème} trimestre 2024 sont estimés à 2,46 milliards d'euros, diminuant de 4,5 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, les dépenses atteignent 9,89 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité baisse de 3,4 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2023. Les effectifs sont estimés à 4,42 millions de foyers en moyenne ce trimestre, soit 155 000 de moins qu'au 2^{ème} trimestre 2023 et 28 000 de moins qu'au 1^{er} trimestre 2024 ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, ce sont 8,53 millions de personnes qui sont couvertes par la prime d'activité au 2^{ème} trimestre 2024.

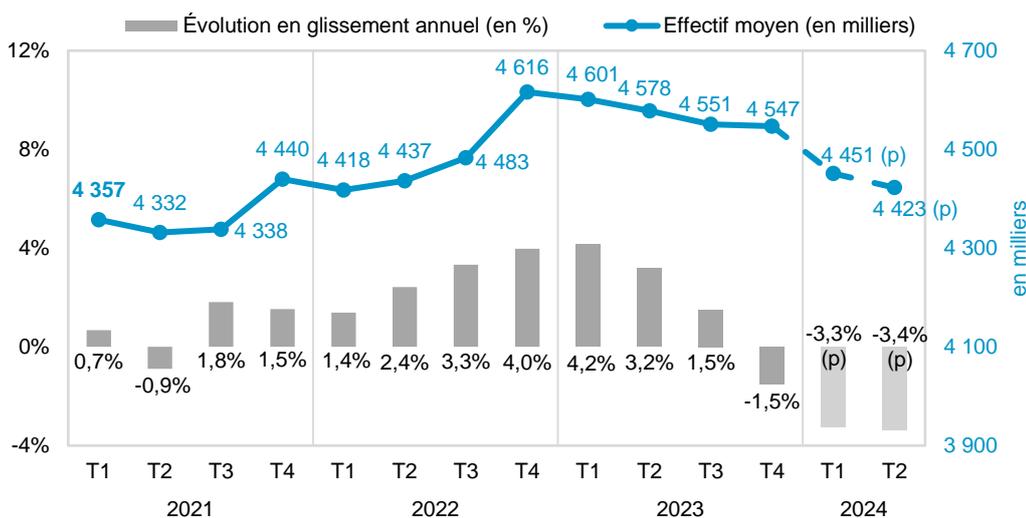
Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 186 euros au 2^{ème} trimestre 2024, soit deux euros de moins qu'au 2^{ème} trimestre 2023 (- 1,2 %) et neuf euros de plus qu'au 1^{er} trimestre 2024, en lien avec la revalorisation de 4,6 % du montant de la prestation intervenue au 1^{er} avril 2024 ([graphique 3](#)).

Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit



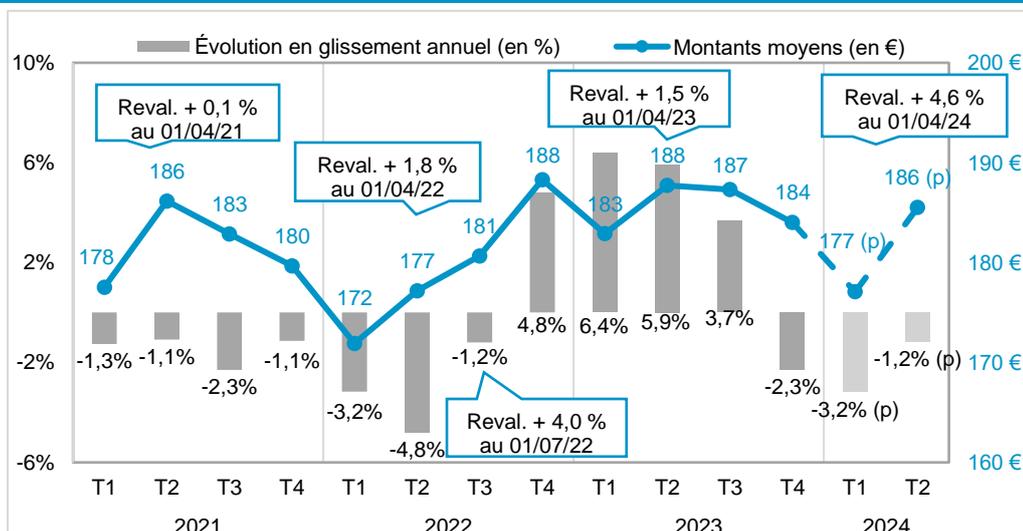
Note de lecture :
Les dépenses de prime d'activité passent de 2 321 à 2 278 millions d'euros entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -1,8%.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité passe de 4 357 à 4 418 milliers entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,4%.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le montant mensuel de prime d'activité versé passe de 178 à 172 euros entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -3,2%.

(p) T1 et T2 2024 - données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs Dser.

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 96,4 % des dépenses et 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

L'année 2022 a été marquée par une forte croissance des dépenses de prime d'activité. Le nombre de bénéficiaires comme les montants moyens ont augmenté, sous l'effet conjoint des revalorisations exceptionnelles de juillet 2022 et d'une conjoncture favorable du marché du travail.

En 2023, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a diminué de façon continue, tendance qui s'est intensifié au 1^{er} semestre 2024. Parallèlement, les dépenses augmentent au 2^{ème} trimestre 2024, après avoir reculé pendant trois trimestres consécutifs et plus particulièrement au 1^{er} trimestre, où la saisonnalité de la prestation a amplifié l'effet à la baisse¹.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité au 2^{ème} trimestre 2024



La diminution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, ainsi que des dépenses associées, entre le 2^{ème} trimestre 2023 et le 2^{ème} trimestre 2024, concerne l'ensemble des **configurations familiales** (tableau 1). Les couples avec enfant(s) contribuent le plus à la décroissance des dépenses (1,5 point sur les 4,5 % de diminution), en lien avec le recul des bénéficiaires de cette configuration familiale (- 7,3 % contre - 3,4 % pour l'ensemble) et les montants moyens versés parmi les plus élevés (248 euros contre 186 euros pour l'ensemble). Les dépenses de prime d'activité versées aux familles monoparentales poursuivent leur baisse ce trimestre (- 2,8 %), contribuant pour 0,8 point au recul des dépenses.

Sur une plus longue période, le nombre des personnes seules et celui des familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité diminuent moins fortement que l'ensemble. À l'opposé, la baisse du nombre de bénéficiaires en couple se poursuit et semble même s'accélérer au cours du 1^{er} semestre 2024 (graphique 4).

¹ Les droits des premiers trimestres sont calculés sur les déclarations de ressources des allocataires de fin d'année et intègrent ainsi des primes (13^{ème} mois et autres gratifications...). Cela a pour conséquence l'exclusion de la prestation de certains bénéficiaires ou la baisse du montant de prime d'activité versée.

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 2^{ème} trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

Estimations
au 2^{ème} trimestre 2024

| | Bénéficiaires (moyenne trimestrielle) | | | | Montants moyens | | Dépenses (total trimestriel) | | |
|--|---------------------------------------|--------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|--|
| | Bénéficiaires (en milliers) | Part (en %) | Évolution annuelle (en %) | Évolution trimestrielle (en %) | Montants moyens (en €) | Évolution annuelle (en %) | Dépenses (en M€) | Évolution annuelle (en %) | Contribution à la croissance ⁽²⁾ (en point) |
| Ensemble | 4 423 | 100,0 | -3,4 | -0,6 | 186 | -1,2 | 2 461 | -4,5 | -4,5 |
| France métropolitaine | 4 251 | 96,1 | -3,5 | -0,7 | 185 | -1,2 | 2 355 | -4,7 | -4,5 |
| Départements d'outre-mer | 171 | 3,9 | -0,7 | -0,1 | 206 | -1,0 | 106 | -1,6 | -0,1 |
| Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe | | | | | | | | | |
| Hommes seuls | 1 243 | 28,1 | -2,6 | -1,2 | 137 | -1,9 | 512 | -4,5 | -0,9 |
| Femmes seules | 1 246 | 28,2 | -2,3 | -0,5 | 144 | -2,3 | 538 | -4,5 | -1,0 |
| Personnes seules avec enfant(s) | 936 | 21,2 | -1,5 | -0,1 | 253 | -1,3 | 710 | -2,8 | -0,8 |
| Couples sans enfant | 237 | 5,4 | -7,5 | -1,5 | 190 | 1,1 | 135 | -6,4 | -0,4 |
| Couples avec enfant(s) | 760 | 17,2 | -7,3 | -0,3 | 248 | 1,1 | 566 | -6,3 | -1,5 |
| Âge du responsable dossier | | | | | | | | | |
| <25 ans | 772 | 17,5 | -1,6 | -1,0 | 153 | -2,0 | 355 | -3,5 | -0,5 |
| 25-34 ans | 1 273 | 28,8 | -6,1 | -1,3 | 169 | -1,5 | 646 | -7,5 | -2,0 |
| 35-44 ans | 1 048 | 23,7 | -2,7 | -0,1 | 209 | -0,8 | 656 | -3,4 | -0,9 |
| 45-54 ans | 840 | 19,0 | -4,3 | -0,5 | 210 | -0,8 | 528 | -5,1 | -1,1 |
| ≥ 55 ans | 490 | 11,1 | 1,2 | 0,4 | 188 | -1,1 | 277 | 0,1 | 0,0 |
| Prestation perçue | | | | | | | | | |
| dont majoration pour isolement | 214 | 4,8 | -1,7 | -0,6 | 308 | -0,9 | 198 | -2,7 | -0,2 |
| dont au moins une bonification | 4 062 | 91,8 | -3,9 | -0,9 | 188 | -1,4 | 2 285 | -5,3 | -4,9 |
| dont cumul prime d'activité/RSA | 388 | 8,8 | -1,6 | -3,7 | 182 | 1,7 | 211 | 0,1 | 0,0 |

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ :** Caf - France entière.

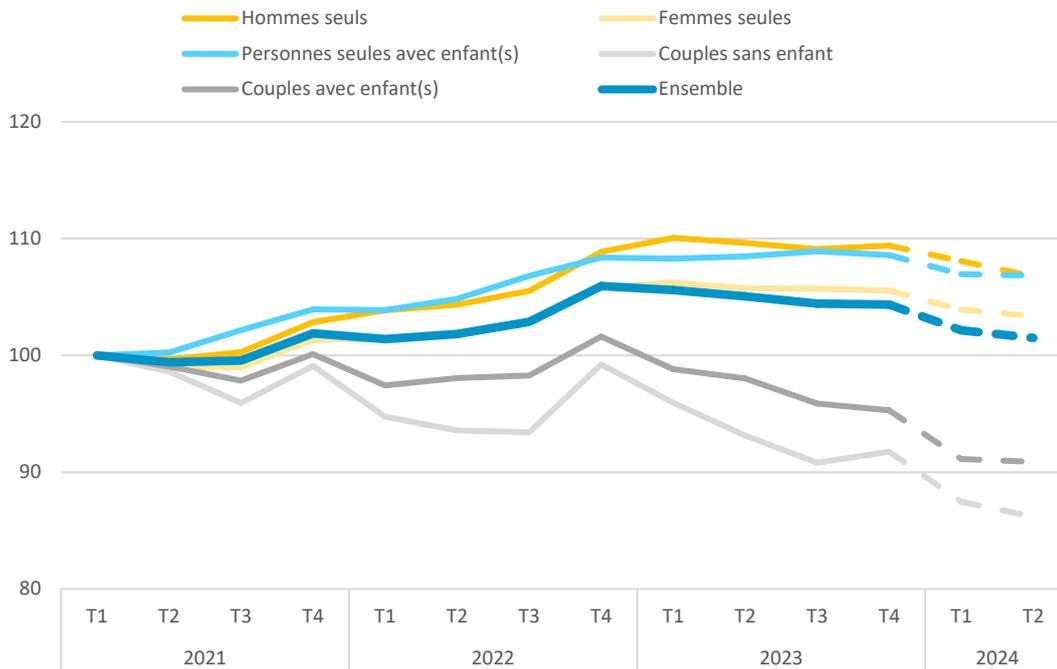
(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.

(2) Les dépenses de prime d'activité diminuent de 4,5 % entre le 2^{ème} trimestre 2023 et le 2^{ème} trimestre 2024 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de - 4,46 points à cette croissance et celles des Dom à hauteur de - 0,07 point.

Les bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité reculent pour la quasi-totalité des **classes d'âge**, excepté les foyers dont le responsable du dossier est âgé de 55 ans et plus, dont les effectifs progressent de 1,2 %. Les bénéficiaires âgés entre 25 et 34 ans contribuent le plus à la baisse des dépenses (- 2,0 points sur les - 4,5 %), les effectifs de cette tranche d'âge diminuant de façon plus marquée (- 6,1 % contre - 3,4 % pour l'ensemble). Les 55 ans et plus ont, quant à eux, une contribution nulle aux dépenses, la baisse du montant moyen étant compensée par la hausse du nombre de foyers de cette tranche d'âge. La tendance plus dynamique de cette tranche d'âge, comparativement à l'ensemble, se confirme toutefois sur une plus longue période ([graphique 5](#)).

Le nombre de bénéficiaires ayant au moins une **bonification** (environ 9 foyers sur 10) connaît une baisse plus marquée que l'ensemble des bénéficiaires (respectivement - 3,9 % et - 3,4 %). Ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement** (près de 5 %) diminuent, quant à eux, de façon plus modérée (- 1,7 %). Il en est de même pour les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité**, dont les effectifs baissent de 1,6 % sur un an, tandis que le montant moyen perçu augmente de 1,7 % entre le 2^{ème} trimestre 2023 et le 2^{ème} trimestre 2024.

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale

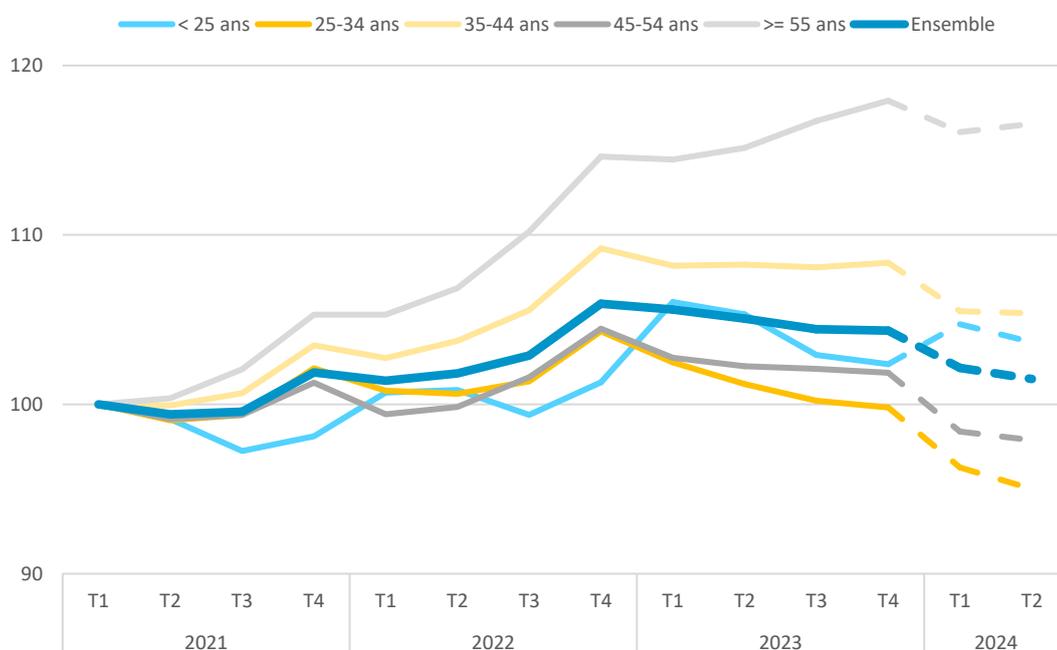


Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 101,5, correspondant à une évolution de + 1,5 %.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité augmente entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 101,5, correspondant à une évolution de + 1,5 %.

(p) T1 et T2 2024 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ** : Caf - France entière ; ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023. Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Zoom sur l'évolution départementale du nombre de bénéficiaires au dernier trimestre 2023



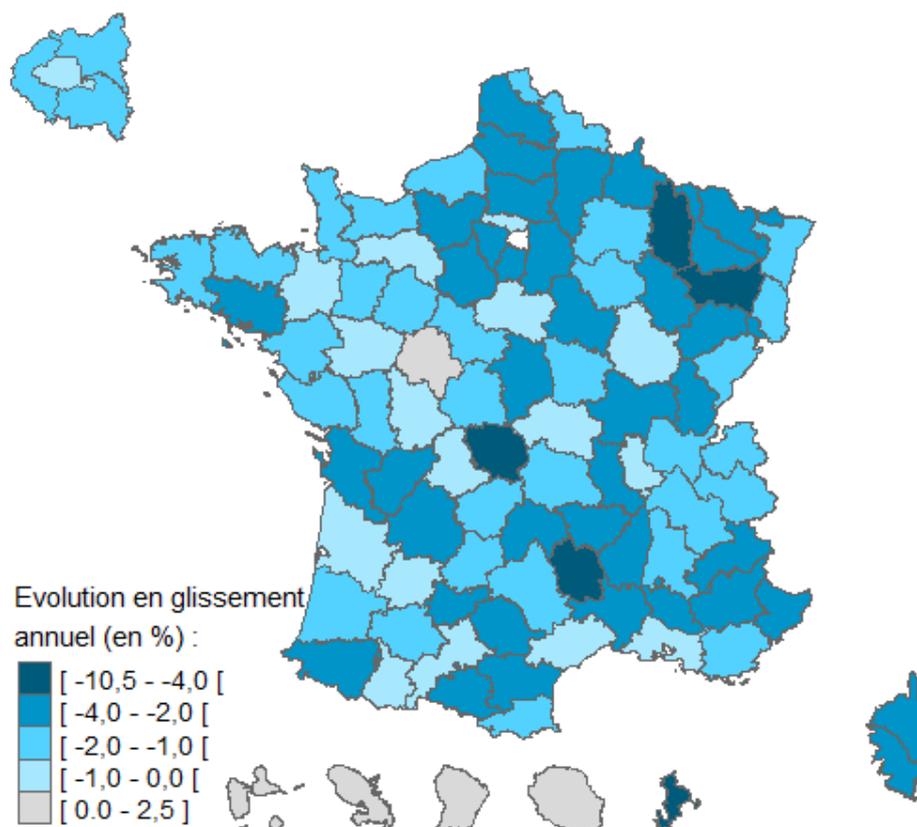
Entre le dernier trimestre 2022 et le dernier trimestre 2023, le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité a diminué de 1,5 % au niveau national. Cette évolution masque cependant des disparités départementales ([carte](#)).

Les départements qui présentent la diminution des effectifs la plus marquée sont Mayotte (- 10,4 %), la Lozère (- 6,4 %), la Creuse (- 5,0 %), la Meuse (- 4,4 %) et les Vosges (- 4,1 %).

Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité est stable ou quasiment stable dans la Vienne (0,0 %), les Bouches-du-Rhône, le Val-d'Oise et la Haute-Garonne (- 0,1 %).

Certains départements, au contraire, voient leurs effectifs augmenter, comme notamment l'Indre-et-Loire (+ 0,4 %) et les départements ultra-marins de La Réunion (+ 1,0 %), la Guadeloupe (+ 1,9 %), la Martinique (+ 2,4 %) et la Guyane (+ 2,5 %).

Carte – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité entre le 4^{ème} trimestre 2022 et le 4^{ème} trimestre 2023 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ** : Caf - France entière : ce champ représente 97,0 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



Présentation de la prime d'activité

La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste. Elle est versée mensuellement au titre du foyer bénéficiaire et les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

La prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,4 % des dépenses de prime d'activité et 97,0 % des foyers bénéficiaires en 2023).

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux trois ans du plus jeune enfant.

Le montant de la prime est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.



Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (avril, mai et juin 2024) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (mars 2024), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement, c'est pourquoi les données départementales présentées portent sur les données définitives.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-4$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

Données estimées juin 2024 = Données FR6 février 2024 + (Données FR2 juin 2024 – Données FR2 février 2024)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.